

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 42 (1950)
Heft: 1

Artikel: L'importance politique du vote du 11 décembre 1949
Autor: Bratschi, Robert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384641>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

au fait, au simple objet de la votation, à ce petit arrêté de deux articles sur l'encouragement à la construction d'habitations, la réponse n'aurait pas pu faire de doute. Il n'y aurait tout simplement pas eu de referendum et l'action des pouvoirs publics se serait poursuivie jusqu'au dénouement normal et logique que nous avons esquissé plus haut. Mais le referendum est là et il est à lui seul déjà la preuve que l'objet précis du scrutin est noyé sous des intérêts capitalistes et des machinations politiques. Nous allons donc devoir en découdre sur le terrain politique, et là l'issue de la lutte est imprévisible. Tout ce que nous savons est que le maintien de l'ordre relatif qui règne dans notre économie et les chances de stabilité des prix et des salaires dépendent beaucoup de la cohésion des masses ouvrières. La bataille du 29 janvier ne sera gagnée que si les syndicats y jettent tout le poids de leurs effectifs.

L'importance politique du vote du 11 décembre 1949

Par *Robert Bratschi*

Dans le dernier numéro de la *Revue syndicale*, nous avons relevé l'importance que le vote du 11 décembre revêt en matière de politique économique et sociale. Dans l'article extrêmement fouillé qu'il met à notre disposition, Robert Bratschi, président de l'Union syndicale, relève également que le peuple a marqué nettement, par cette décision, qu'il n'entend pas stopper le progrès social, qu'il veut aussi que les associations économiques et professionnelles poursuivent dans la voie de la collaboration contractuelle. Le vote du 11 décembre donne raison à ceux qui se sont tracés pour ligne de conduite de limiter les revendications à ce qu'il est raisonnable d'exiger, mais de les défendre en revanche avec conséquence et fermeté. « Cette politique a également permis aux autorités de soumettre aux associations des propositions propres à faciliter l'entente. Les associations, de leur côté, savent que seuls des postulats qu'elles ont élaborés en tenant équitablement compte de tous les éléments du problème ont chance d'être réalisés; elles ne manqueront pas de suivre cette ligne de conduite. » Nous nous bornerons donc — pour éviter des répétitions — à publier la seconde partie de l'article de Robert Bratschi, où il analyse plus spécialement l'importance politique de ce vote mémorable.

Depuis quelque temps, la presse consacre de longs articles à la « crise de la démocratie », voire à la « crise de l'Etat ». Dernièrement un grand journal se demandait si les fondements sur lesquels reposent nos institutions ne révélaient pas des failles inquiétantes.

Sans aucun doute, certains milieux sont persuadés de l'existence d'un malaise politique, convaincus que les relations entre le citoyen et l'Etat ne sont plus ce qu'elles devraient être. La politique de déflation des années trente, l'abus de la clause d'urgence au cours des années qui ont précédé la guerre, le régime des pleins pouvoirs

pendant les hostilités et la période qui a suivi expliquent en partie cette nervosité. Mais celle-ci est tout autant, si ce n'est plus, le résultat de la critique à priori destructive à laquelle certaines organisations et officines anonymes créées à cet effet soumettent systématiquement l'Etat et nos institutions démocratiques. C'est dire que les travailleurs et leurs associations ne peuvent pas être rendus responsables de ce « malaise ». C'est contre leur volonté que la Confédération a inauguré la malheureuse politique des années trente. Quant au régime de l'économie de guerre — la bête noire de ces puissances anonymes — il a été préparé par le conseiller fédéral Obrecht et appliqué par le conseiller fédéral Stampfli. Rappelons aussi que les personnalités dirigeantes ont été, presque toutes, recrutées dans l'économie privée. Le chef de l'Office fédéral de guerre pour l'industrie et le travail était M. Speiser, directeur de Brown, Boveri & C^o.

Il n'en reste pas moins que le peuple suisse a toutes raisons de garder un souvenir reconnaissant aux hommes qui ont dirigé l'économie de guerre, et tout particulièrement des conseillers fédéraux Obrecht et Stampfli. Aucun citoyen raisonnable ne conteste l'utilité de l'économie de guerre. Si un nouveau conflit international éclatait, la sécurité du pays nous contraindrait de recourir à des mesures analogues.

Certes, des fautes ont été commises. L'ampleur de l'appareil et la complexité de ses tâches les rendaient inévitables. Mais ce n'est pas une raison pour en rendre responsable l'Etat et son administration. La participation de l'administration ordinaire à l'économie de guerre a été réduite à un minimum. S'il y a eu une bureaucratie, la responsabilité en incombe aux personnalités dirigeantes de l'économie privée qui assurèrent le fonctionnement de cet appareil.

Mais en dépit des erreurs, nous reconnaissons sans réserve que l'économie de guerre a fait ses preuves et qu'elle a rendu les services que l'on attendait d'elle. Si elle n'a pas pu empêcher entièrement la répétition des abus qui ont caractérisé la première guerre mondiale, elle les a du moins contenus dans des limites tant soit peu acceptables. Relevons que l'économie de guerre a été attaquée avant tout par ceux que la conflagration mondiale a enrichis, par ceux qui supportaient difficilement que la collectivité limitât leurs profits. Mais que se serait-il passé si les denrées alimentaires et les articles de première nécessité n'avaient pas été équitablement rationnés, si les loyers n'avaient pas été soumis à un contrôle? Tout citoyen non prévenu doit donc juger favorablement, en dépit des faiblesses inhérentes à toute institution humaine, les réalisations de l'économie de guerre.

Malheureusement, ce bilan positif n'a pas empêché certaines gens de prendre prétexte des quelques faiblesses pour déclencher une offensive aussi systématique que démagogique contre les institu-

tions démocratiques. La méthode est simple: les erreurs sont inscrites au débit de l'Etat, mais toutes les réalisations figurent à l'avoir de l'économie privée. Dans ces conditions, il n'était pas difficile de fouetter le mécontentement à l'égard de l'Etat et de son administration, suffisamment pour que l'on pût évoquer une « atmosphère de fronde », même prédire une « crise imminente de l'Etat ».

L'issue des trois premières votations populaires de 1949 n'a donc rien d'étonnant. Il est évident que cette démagogie ne pouvait pas manquer d'influencer les résultats des scrutins cantonaux et communaux, et cela d'autant moins que les officines réactionnaires de Zurich ont saisi toutes les occasions de propager l'esprit de négation. Tout ce qui venait de « Berne » ou paraissait s'inspirer des méthodes de « Berne » devait être combattu. Pendant quelque temps, ces puissances anonymes ont eu le vent en poupe. Mais peu à peu cependant, ces alliés sont apparus indésirables et dangereux, même à ceux qui avaient accueilli leur concours avec une satisfaction non déguisée.

Aussi l'issue de la lutte dont le statut des fonctionnaires était l'enjeu était-elle attendue avec une curiosité passionnée. Dans tous les partis, des augures dont l'avis fait généralement autorité prédisaient un rejet, ce qui a engagé certains, peu soucieux de se trouver une fois encore dans le camp des perdants, à se tenir sur la réserve. Le mérite des partis, des associations et des citoyens qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes en dépit de circonstances apparemment défavorables est donc d'autant plus grand.

Dans sa majorité, le peuple leur a donné raison. Le résultat du 11 décembre a été accueilli avec un soupir de soulagement. La « crise de l'Etat » paraît conjurée. Ce vote administre la preuve que le peuple, malgré une opposition préparée de longue main et menée en recourant aux moyens les plus déloyaux, est encore capable d'accepter un projet de loi raisonnable, si contesté soit-il. Dans les commentaires qu'il a consacrés au vote du 11 décembre, le correspondant de Berne de la *Nouvelle Gazette de Zurich* a relevé que « les craintes de ceux qui redoutaient une crise de l'Etat se sont atténuées ». Notons que ce journaliste ne nous témoigne pas une sympathie particulière. Il n'a fait que reconnaître l'importance politique de cet heureux résultat.

Incontestablement, ce résultat est particulièrement heureux du point de vue politique, parce qu'il n'implique pas la victoire d'une région linguistique sur une autre, ou encore de la ville sur la campagne ou inversement. Toutes les régions linguistiques ont accepté la loi. La majorité fournie par le Tessin est particulièrement réjouissante. Le oui de la Suisse romande a également été une heureuse surprise. Le 11 décembre ne marque pas non plus la victoire d'une classe sur une autre. Bien qu'il ne fasse aucun doute que la décision a été emportée avant tout par la solidarité dont les travailleurs ont

fait preuve et que le poids de la campagne a reposé essentiellement sur le comité d'action des associations de salariés, il n'en reste pas moins que l'effort déployé par le comité des partis bourgeois et par l'Union suisse des paysans a eu pour effet de ramener à un minimum les majorités rejetantes enregistrées dans ces milieux. Dans ces conditions, l'excédent des votes des ouvriers, employés et fonctionnaires — tel qu'il ressort nettement des résultats du scrutin dans les localités de plus de 10 000 habitants — n'a pas été entièrement « neutralisé » par le déficit enregistré dans les autres milieux de la population; il a permis (c'est à cet excédent qu'on la doit presque entièrement) cette majorité de plus de 100 000 voix qui nous a si agréablement surpris.

Du point de vue politique, le fait que les partisans du statut ont obtenu la victoire sans s'abaisser au niveau des adversaires revêt également une grande importance. Dans la chaleur de l'action, on nous a conseillés à plus d'une reprise de faire fi de l'objectivité et de la dignité et de nous servir des mêmes armes. Nos affiches, nous disait-on, ne sont pas assez combattives pour être efficaces. Voyez celles de l'adversaire! Mais notre tactique, conforme aux véritables traditions d'une démocratie propre, l'a emporté. Cela démontre que le peuple suisse veut être informé objectivement. Il reste réfractaire à toute propagande qui s'inspire des méthodes du nazisme. Nous continuerons donc à appliquer cette tactique lors des prochaines campagnes.

Cependant, politiquement parlant, il est regrettable de constater que les milieux qui n'ont cessé de s'enrichir pendant la guerre, alors que la majorité du peuple se soumettait avec discipline aux nécessaires restrictions, ont passé en grande partie dans le camp des négateurs, qu'ils ont même abondamment financé sa démagogie nihiliste. Sans cette aide, cette démagogie eût probablement été impossible.

Si nous disons « probablement », c'est parce que, jusqu'à la fin, le gros contingent de nos adversaires a gardé l'anonymat. Quelques-uns d'entre eux seulement, par exemple les deux secrétaires de l'Union des associations patronales qui ont participé au « forum » de Radio-Zurich, ont quelque peu levé le voile et permis certaines conclusions quant aux sources financières des adversaires et aux buts visés.

Il est regrettable aussi de constater que les offensives contre l'Etat démocratique et ses institutions sont financées avant tout par les milieux qui, en partie du moins, se sont enrichis pendant la guerre sans fournir un effort correspondant. Il est non moins regrettable de devoir relever que ce sont les travailleurs qui ont dû fournir presque entièrement les moyens nécessaires pour informer les citoyens, afin qu'ils se prononcent en toute connaissance de cause pour une politique économique et sociale constructive et conforme aux intérêts

du pays. Ces faits impliquent un enseignement: ils indiquent quels sont les éléments sur lesquels la démocratie peut effectivement compter en temps de guerre comme en temps de paix.

Les adversaires du statut ont même eu le front de demander s'il était vraiment indiqué que le personnel fédéral, directement intéressé, participât au vote. Si ridicule que soit cette question, le fait seul qu'elle a été posée montre qu'il y a chez nous des gens qui, tout en exerçant une grande influence sur la marche des affaires, n'ont rien compris ou ne veulent rien comprendre au fonctionnement de la démocratie. Cette dernière implique une participation du citoyen à toutes les décisions qui les concernent. Si l'on éliminait les intéressés directs lors de chaque votation, le paysan devrait accepter que les villes décident seules du sort du statut agraire et l'ouvrier devrait laisser à d'autres le soin de trancher le sort de la législation en matière de chômage. Et qui donc, si l'on s'engageait dans cette voie, serait autorisé à se prononcer sur les lois fiscales?

Les gens qui posent de telles questions doivent se convaincre que les temps de « Leurs Excellences » sont définitivement révolus. Ceux de la ploutocratie également. Aujourd'hui, le salarié de l'industrie privée n'est plus sans défense vis-à-vis de son employeur. Le contrat individuel de travail est de plus en plus soit remplacé, soit influencé par le contrat collectif, dont la déclaration d'applicabilité générale augmente encore l'autorité. C'est probablement la raison qui explique le peu de sympathie que nombre d'employeurs éprouvent à l'égard de ces deux instruments.

Les méthodes de lutte auxquelles ont recouru nos adversaires, en particulier l'anonymat, sont un danger politique. L'anonymat n'est pas levé parce que quelques hommes de paille, probablement bien rétribués, consentent à donner leur nom. Ces marionnettes n'intéressent personne. Ce qu'il importe de connaître, ce sont les noms des bailleurs de fonds. Et sont-ils tous Suisses? La question a été posée par un journal. Rien ne permet de croire que la campagne ait été alimentée par de l'argent étranger. Il y a suffisamment d'argent en Suisse et de réactionnaires suisses qui en ont pour que l'on n'ait pas besoin de s'adresser ailleurs. Mais il n'en reste pas moins que cette question est d'une importance fondamentale et que l'Etat ne peut s'en désintéresser. En effet, si les luttes politiques prennent de plus en plus un caractère anonyme, tous les abus sont possibles, même le financement de certaines campagnes par l'étranger.

On a donné à entendre que si l'adversaire a gardé l'anonymat, c'est pour se soustraire à d'éventuelles représailles. L'argument est ridicule. Personne ne conteste à personne le droit de demander le referendum. Mais lancer le referendum, c'est déclencher une lutte politique, c'est manifester son opposition à une loi. Il est naturel

que les partisans de cette loi n'attendent pas, pour se défendre, que le referendum ait abouti et que l'adversaire se soit assuré une avance considérable. Cependant, les règles d'une démocratie propre exigent que les citoyens qui entendent exercer leur droit de referendum agissent à visage découvert. Une démocratie où ces règles ne sont pas respectées est condamnée. Si quelques erreurs — nous disons bien quelques — ont été commises du côté des partisans du statut pendant que les adversaires récoltaient les signatures nécessaires à l'aboutissement du referendum, elles ont été dénoncées immédiatement. Elles n'ont donc à aucun moment pu compromettre l'exercice du droit de referendum. Tout au plus ont-elles pu nuire aux partisans de la loi. On ne peut se défaire du sentiment que les adversaires n'ont été que trop heureux de ces faux pas, réels ou imaginaires, trop heureux de pouvoir les monter en épingle, les grossir à l'excès, ce qui démontre bien qu'ils n'avaient pas d'arguments valables à nous opposer.

On a beaucoup parlé des moyens de pression que les partisans de la loi auraient exercé. C'est tout simplement ridicule. Tout au plus, des fonctionnaires ont-ils retiré leur clientèle à des adversaires. C'était leur droit. En toute logique, on ne peut pas exiger que le cheminot ou le postier fasse bénéficier de son modeste pouvoir d'achat ceux qui affirment l'intention de les réduire encore! Le facteur, qui pendant des semaines a dû distribuer — et il l'a fait consciencieusement — la littérature de bas étage où lui-même, sa famille, ses collègues étaient traités de parasites, est un infiniment meilleur citoyen que le profiteur de guerre qui a financé l'édition de cette littérature ou que l'universitaire — dont les études ont été payées en grande partie par la collectivité — qui l'a compilée.

Seuls sont dangereux les moyens de pression mis en œuvre sans que l'opinion en ait connaissance, et même dont elle ne doit *pas* avoir connaissance. Parmi ces moyens, notons les interventions des associations de l'industrie, du commerce et de l'artisanat contre les émissions « Entendons-nous, tout ira mieux » de Radio-Zurich. Ces interventions ont fini par engager la direction de la Société suisse de radiodiffusion à suspendre jusqu'au 11 décembre les émissions déjà autorisées, et cela bien qu'elles n'aient eu aucun caractère politique et aucun rapport avec le vote. Elles ont dû être interrompues parce qu'elles avaient conquis le cœur de nombre de citoyens, parce qu'elles montraient, par des exemples tout simples, que l'Etat démocratique n'est pas ce monstre, ce moloch qu'ont dénoncé et que continuent à dénoncer chaque jour nos adversaires.

Le chef de la police municipale de Berne, le Dr Freimüller, conseiller national, a pris l'initiative de soulever au Conseil national la question des officines anonymes du financement des campagnes politiques. Il a déposé le postulat suivant:

Le Conseil fédéral est prié d'examiner, en corrélation avec la revision partielle du Code pénal suisse, actuellement en discussion, si dorénavant, lors des votations et d'élections on ne pourrait pas imposer aux imprimeurs et éditeurs de tracts et brochures anonymes des prescriptions plus sévères, par exemple l'obligation d'indiquer le nom et le domicile du rédacteur ou de l'auteur responsable, ou l'obligation pour l'éditeur responsable d'indiquer les noms des membres du comité d'action et de renseigner sur le genre de financement. Ces nouvelles dispositions ne doivent cependant restreindre en aucune manière les droits de referendum du citoyen et de groupements politiques connus.

Cosignataires: Æbersold, Æschbach, Agostinetti, Allemann, Bratschi, Bringolf-La Tour-de-Peilz, Bringolf-Schaffhouse, Burgdorfer, Buri, Eggenberger-Uzwil, Farner, Favre, Feldmann, Flisch, Frei, Fröhlich, Furrer, Gadiant, Geissbühler, Gfeller, Gitermann, Grimm, Grütter, Guinand, Heinzer, Herzog, Hofer, Huber, Jakob, Kägi, Kästli, Leuenberger, Mann, Mauroux, Meier-Netstal, Meier-Eglisau, Meierhans, Meister, Meyer-Roggwil, Perret, Perrin-Corcelles, Robert, Roth-Frauenfeld, Roth-Interlaken, Schmid-Oberentfelden, Schmid-Dieterswil, Schmid-Soleure, Schmid Philippe, Schmidlin, Schneider, Schümperli, Schütz, Siegrist, Spühler, Stähli, Steiner, Tschumi, Uhlmann, Weber, Zigerli. (60)

Il est intéressant de noter — ce qui jette une singulière lumière sur les adversaires de la loi et le patronat qui les a soutenus — que M. Bühler, Winterthour, a déposé immédiatement le contre-postulat suivant :

Il est arrivé ces derniers temps que des citoyens suisses qui avaient fait usage du droit constitutionnel de referendum et qui dans des comités d'action et autres avaient affirmé ouvertement et sous signature leur opinion personnelle, aient été cloués au pilori, molestés et menacés dans leurs intérêts personnels et professionnels.

Quelles mesures le Conseil fédéral entend-il prendre pour faire respecter, voire renforcer si nécessaire les dispositions des articles 279 et 280 du Code pénal suisse relatives aux délits contre la volonté populaire?

Cosignataires: Albrecht, Anderegg, Arni, Arnold, Bernoulli, Bœrlin, Broger, Brogle, Brunner, Bucher-Lucerne, Burgdorfer, Clavadetscher, Condrau, Cottier-Genève, Degen, Dietschi-Bâle, Duft, Eder, Eisenring, Escher, Eugster, Farner, Germanier, Grendelmeier, Gysler, Häberlin, Hess-Thurgovie, Jäckle, Jaquet, Keller, Knobel, Kunz-Thoune, Lachenal, Meier-Eglisau, Meili, Mohr, Müller-Olten, Müller-Winterthour, Obrecht, Perréard, Perrin-La Chaux-de-Fonds, Pidoux, Pini, Piot, Pozzi, Reichling, Rohr, Rosset, von Roten, Rüegg, Ruoss, Sappeur, Schaller, Scherrer-Schaffhouse, Schmid Philippe, Schmid Werner, Schuler, Schwendener, Seiler, Studer-Berthoud, Trüb, Tschumi, Wartmann, Wey, Wick, Winiker, Zigerli. (67)

Le postulat Freimüller a été signé par des députés de tous les partis qui voient dans les méthodes que nous avons dénoncées un danger très réel pour la démocratie. Quant au postulat Bühler, seuls des gens de l'extrême droite, en communion d'idée avec les adversaires, l'ont appuyé.

*

La date du 11 décembre marque une victoire des forces qui veulent construire. C'est à ce titre qu'elle restera inscrite dans nos annales. Si cette victoire n'a pas écarté à toujours les dangers qui menacent, elle a cependant démontré que nous pouvons envisager l'avenir avec confiance si ces forces constructives savent collaborer raisonnablement. Les organisations des ouvriers, des employés et des fonctionnaires groupées au sein du comité d'action des salariés sont prêtes à coopérer encore avec les milieux représentés par le comité interpartis, à travailler sous le signe du progrès, de la justice sociale et de la liberté. Elles espèrent que l'on saisira la main qui est ainsi tendue.

La politique des salaires du Trade Unions Congress

Par *Pierre Liniger*

M. André Siegfried, de l'Académie française, écrivait il y a deux ans: « Nous observerons avec curiosité, mais avec une curiosité intéressée et largement solidaire, la façon dont l'Angleterre résoudra ce problème de la responsabilité politique et même nationale du syndicat. » Si les syndicats britanniques n'ont jamais été aussi forts moralement et matériellement, leur responsabilité, elle aussi, n'a jamais été aussi grande. Les difficultés économiques de la reconstruction ont mis en évidence leur maturité. Cependant, lorsque le 18 septembre 1949 sir Stafford Cripps annonça au monde la dévaluation de la livre sterling, tous les yeux se tournèrent vers Transport House.

Qu'allaient faire les trade-unions devant cet événement susceptible de réduire le pouvoir d'achat du dockeur de Bristol comme du mineur du Lancashire?

Chacun réalisait parfaitement que la dévaluation devait naturellement provoquer l'augmentation des prix des produits importés. Mais la dévaluation signifiait pour un temps que la Grande-Bretagne pouvait vendre ses produits plus facilement. Il était clair que si la production n'était pas accrue, si les exportations à destination des pays créanciers n'étaient pas développées, la Grande-Bretagne ne pouvait alors se procurer les vivres nécessaires à sa population et les matières premières indispensables à son industrie. En ne tentant pas de pratiquer cette politique d'exportations, la